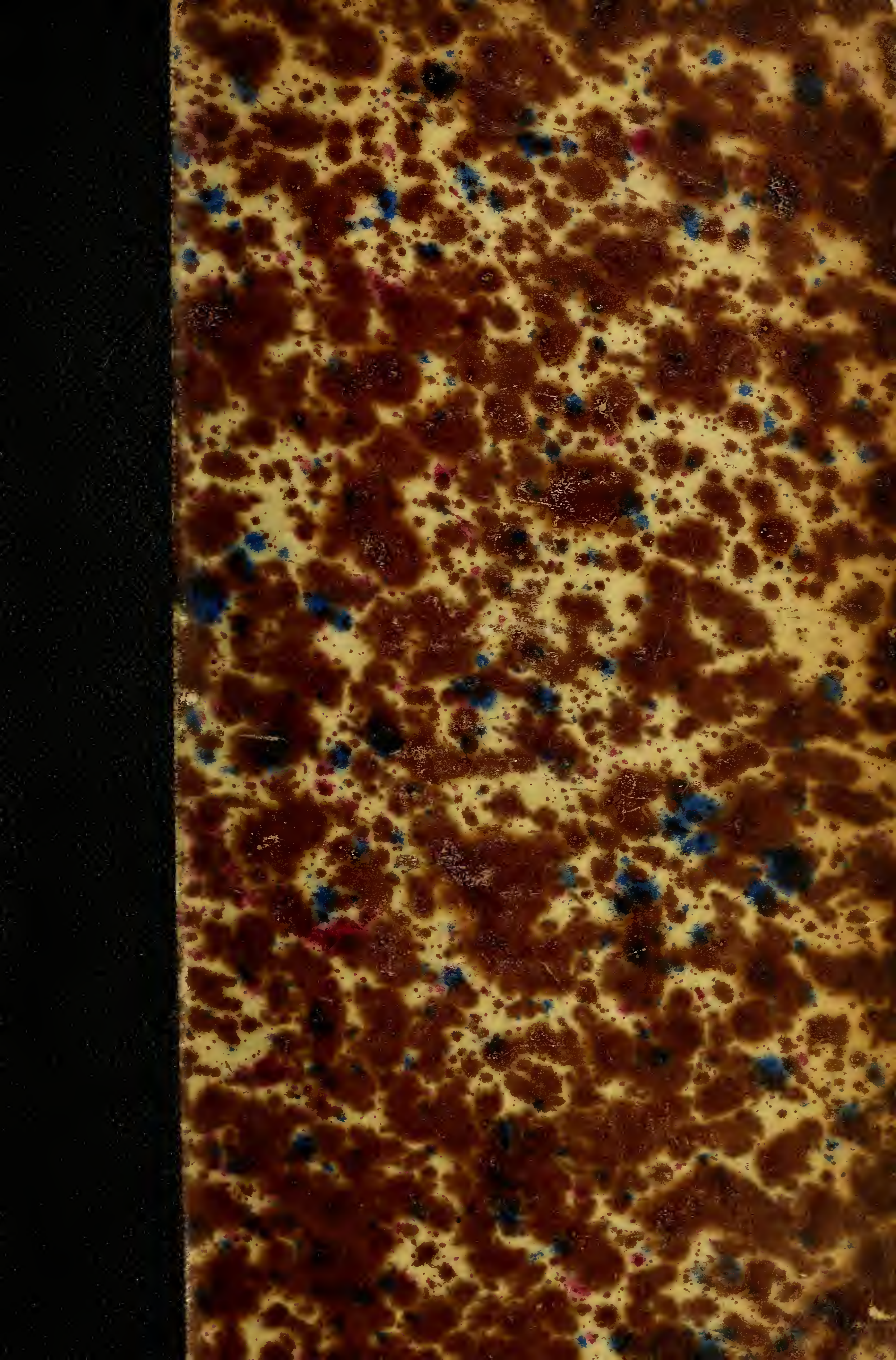
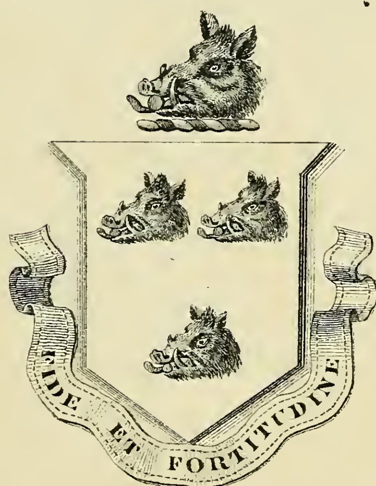



FIDE ET FORTITUDINE

LETTRE

D'un grenadier du Bataillon des Petits-Pères, à M. Chabot, Député, ſur la dénonciation qu'il a faite à l'Aſſemblée Nationale, le 28 juillet dernier, contre la Garde nationale.

J'ai lu, monſieur, dans pluſieurs journaux, & notamment dans le journal du Soir de la rue de Chartres, du ſamedi 28 juillet dernier, rédigé par Et. Feuillant, que M. Chabot a fait à l'aſſemblée la dénonciation ſuivante :

« De prétendus gardes nationaux m'ont dit que » le corps légiſlatif perd l'état; je leur ai dit : » Il ne vous manque plus que de diſſoudre l'aſ- » ſemblée, & ils m'ont répondu : non pas l'aſſem- » blée, mais un certain côté. Tout cela me fait » croire que ces prétendus gardes nationaux ne » ſont que des chevaliers du poignard ».

Eh bien, monſieur, puiſque vous avez eu la hardieſſe, devant l'aſſemblée nationale, d'appeler chevaliers du poignard & prétendus gardes nationaux, des citoyens que vous avez reconnu pour de véritables gardes nationaux, alors que vous avez conſenti à paſſer près de trois heures au milieu d'eux, alors que leur communiquant vos ſentimens, vos opinions, vous avez eſſayé d'en obtenir une confiance réciproque par votre complaiſance à leur répondre; moi, qui ſuis reſté à vos côtés depuis une heure & demie de l'après-midi juſqu'à quatre; moi, votre conſtant interlocuteur, je vais livrer à l'opinion publique ce qui m'a le plus frappé de notre entretien. Je n'aurai pas la baſſeſſe de tronquer, de défigurer vos réponſes. Je vais dire la vérité toute nue, & ſi mes frères d'armes préſens à vos diſcours, ont le noble ſentiment de venir en confirmer la vérité, j'aurai alors acquis le droit de vous dénoncer à l'aſſemblée nationale comme un calomniateur, & toute la garde nationale pariſienne aura celui de lui demander juſtice & vengeance de l'outrage que vous avez inutilement eſſayé de lui faire.

« Vous avez dit, M. Chabot, avoir été au
» faubourg Saint-Antoine, pour y ramener le
» peuple égaré, à la tranquillité, & que des gens

» mal intentionnés vous avoient jetté des pierres».

Avez-vous oublié qu'un grenadier vous dit alors : Monſieur, ſi la garde nationale eût été là, elle vous auroit garanti d'un tel outrage. Au milieu d'elle, vous & vos collègues, vous ſerez toujours en sûreté, comme citoyen & comme député, quelques ſoient vos opinions ; le caractère dont vous êtes revêtu eſt ſacré aux yeux d'un bon patriote, & ſur-tout aux nôtres ? Auriez-vous oublié que tous les gardes nationaux qui vous entouroient vous crioient alors : c'eſt notre ſentiment qu'il exprime, c'eſt celui de toute la garde nationale...... Et vous appelez des citoyens qui regrettent de n'avoir pu vous ſauver une foible inſulte, de prétendus gardes nationaux, des chevaliers du poignard. Un pareil trait ne réclame ni commentaires ni réflexions ! Pourquoi donc avoir déguiſé ce fait à l'aſſemblée ?

Lorſque ces prétendus gardes nationaux ſont venus ſe plaindre à elle de l'inſulte qu'on leur a faite, pourquoi lui avoir caché que le peuple qui étoit prêt de vous, nous étions au bas de la terraſſe des Feuillans, voyant à un jeune garde national l'habit uniforme de chirurgien de bataillon, prit cette diſtinction pour un ſigne d'ariſtocratie, &

ſe mit à l'accabler d'injures? Pourquoi n'avoir pas dit avoir vu les frères d'armes de ce jeune homme l'engager, pour calmer les eſprits, à s'éloigner d'un lieu où l'on traitoit comme mauvais citoyen celui qui, donnant ſon temps & ſa vie à la choſe publique, rempliſſoit les devoirs d'un citoyen vraiment patriote?

Pourquoi n'avoir pas dit qu'à un garde national qui vous demandoit comment il étoit poſſible que l'aſſemblée parût oublier ſi vîte qu'elle s'étoit donné le baiſer de paix & d'union, qui ſeules peuvent faire notre force, vous lui avez répondu *que cette réunion n'étoit qu'un jeu, une horreur, une ſcélérateſſe; que vous n'étiez pas ce jour-là à l'aſſemblée, & que ſi vous y euſſiez été, vous en ſeriez ſorti pour éviter de pareils baiſers?!!!*

Pourquoi n'avoir pas dit qu'un autre garde national vous propoſant le cas de conſcience ſuivant : ſi vous déclarez le roi déchu, & que ſes crimes ne ſoient pas plus prouvés que le comité autrichien ne l'eſt, devons-nous fauſſer notre ferment de mourir pour le maintien de la conſtitution; or le roi eſt dans la conſtitution?

Vous lui avez répondu : —— *Pour être engagé*

par votre ſerment, il faut que vous puiſſiez vous prouver à vous-mêmes que le roi a rempli tous ſes devoirs !

Enfin me voici à l'article de votre dénonciation. On connoît votre exposé; voici le mien, & seul il eſt vrai.

Je vous ai demandé pourquoi l'aſſemblée légiſlative avoit rendu tel décret, qui ſembloit détruire tel autre décret de l'aſſemblée conſtituante? Vous m'avez répondu :

L'aſſemblée actuelle a le même pouvoir & la même autorité que l'aſſemblée conſtituante, parce que le peuple étant le ſouverain, & déléguant ſon pouvoir à ſon repréſentant, ce pouvoir eſt toujours le même : nous pouvons donc, m'avez-vous dit, *réformer, changer ou modifier la conſtitution pour le bien du peuple & ſi nous le jugeons convenable.* Je vous obſervai que ceux qui viendroient à la légiſlature, auroient, par conſéquent, le droit de défaire à leur tour, ce que vous prétendez avoir le droit de faire à préſent, & ainſi de ſuite; & que dans un tel principe, je voyois la perpétuité de l'anarchie & le tombeau de la liberté. Vous m'avez répondu : —— *C'eſt un malheur; mais cela ne peut être autrement, pour que la ſouveraineté du*

peuple ſoit toujours réelle & en action. Je crois, ai-je répliqué, que le corps légiſlatif qui exerce *conſtamment* un pareil pouvoir perd l'état. Vous avez répondu : *ſi vous n'êtes pas de cet avis, autant diſſoudre l'aſſemblée.* Je terminai cette converſation en vous diſant : pour n'avoir en dernière analyſe que l'anarchie, autant vaudroit remercier tous ceux qui, pour conſerver leurs prétendus principes, ne nous laiſſeroient que des malheurs à eſpérer.

Or, je le demande à tout homme, tel qu'il ſoit, devois-je m'attendre que, dans une converſation où ſembloit régner la franchiſe & la liberté d'opinion ; dans une converſation où je me trouvois être celui qui vous avoit exprimé, M. Chabot, des regrets qu'on ait pu ſe porter contre vous à des violences ; vous, devant qui je réclamois en faveur des députés l'indépendance des opinions & l'inviolabilité des perſonnes ; vous qui me diſiez : *mon plus grand malheur eſt d'être* MAL CONNU ; vous qui ſollicitiez l'eſtime des gardes nationaux qui vous entouroient, *c'eſt vous* qui m'accuſez devant l'aſſemblée de *vomir contr'elle une injure que vous avez été forcé d'avaler* ; *c'eſt vous* qui m'appelez prétendu garde national & chevalier du poignard..... jouiſſez donc à préſent de votre inviolabilité ; je

ne prétends point vous atteindre; mais elle ne peut vous garantir du mépris dont vous vous êtes flétri.

Vous venez d'être à-la-fois calomniateur envers la garde nationale, & *traître envers la patrie*; car un député qui en impofe au corps légiflatif, dans l'intention de répandre la défiance, la haine & la difcorde, eft criminel de *léfe-nation*.

ALEXANDRE DUBAN.

Citoyen actif, grenadier du Bataillon des Petits-Pères, rue Notre-Dame-des-Victoires, N°. 29.

P. S. Je prie mes frères d'armes qui ont été, comme moi, partie ou préfens à la converfation de M. Chabot, de m'envoyer l'atteftation de la vérité des faits que contient cette lettre.

